



215 CDS 18 F rév. 1 fin  
Original : anglais

## RÉSOLUTION 445

sur

### PARADES AUX TACTIQUES HYBRIDES DE LA RUSSIE : UNE MISE À JOUR \*

L'Assemblée,

1. **Reconnaissant** que la prise de conscience relative à l'utilisation par la Russie de tactiques hybrides à l'encontre de la communauté euro-atlantique s'est nettement accrue ces dernières années, mais **consciente** que ces tactiques continuent de poser de sérieux défis à la stabilité, la sécurité et l'unité euro-atlantiques ainsi qu'à notre vision d'une Europe unie, libre et en paix ;
2. **Alertée** par les intentions clairement anti-occidentales du Kremlin et la complexité de sa panoplie de tactiques hybrides telles que l'ingérence politique, l'emploi de la force, les assassinats ciblés, l'espionnage agressif, l'exportation de la criminalité et de la corruption, l'utilisation de l'information comme d'une arme, les cyberattaques et les pressions économiques ;
3. **Se félicitant** de l'adoption, au sommet de Varsovie de 2016, de la stratégie de lutte de l'OTAN contre les menaces hybrides de l'OTAN et de la décision ultérieure du sommet de Bruxelles de 2018 de constituer des équipes de soutien pour la lutte contre les pratiques hybrides ainsi que de la déclaration stipulant qu'il serait impossible de reprendre le cours normal des activités tant que l'on ne constaterait pas un net changement d'attitude de la Russie, témoignant d'un certain respect du droit international et de ses obligations internationales ;
4. **Saluant** l'approfondissement de la coopération OTAN-UE en matière de lutte contre les menaces hybrides ainsi que les initiatives importantes prises par les gouvernements nationaux, les médias traditionnels et les réseaux sociaux, ainsi que par les acteurs de la société civile visant à lutter contre les campagnes de désinformation et les cyberattaques de la Russie ;
5. **Condamnant** dans les termes les plus vigoureux l'emploi d'un gaz innervant à Salisbury au Royaume-Uni et **se félicitant** de l'unité et du soutien dont les Alliés ont fait preuve à l'égard du gouvernement britannique ;
6. **Dénonçant** l'ingérence de la Russie lors d'élections et de référendums récents dans la zone euro-atlantique et **vivement préoccupée** par la menace analogue qui plane sur les élections à venir ainsi que par le soutien que le Kremlin apporte à des mouvements politiques marginaux dans les pays occidentaux ;
7. **Condamnant** la construction illégale du pont de Kertch par la Russie, ainsi que la politique menée par cette dernière de déni d'accès sélectif et d'interception arbitraire de navires ukrainiens et étrangers en mer d'Azov, et **s'inquiétant vivement** des nouvelles menaces sécuritaires, économiques et écologiques pour la région ;

---

\* présentée par la commission sur la dimension civile de la sécurité et adoptée par l'Assemblée plénière le lundi 19 novembre, à Halifax (Canada)

8. **Réaffirmant** son appui résolu à l'enquête menée par les autorités néerlandaises sur le vol MH17 abattu en Ukraine et **demandant** au Kremlin de se conformer à la résolution 2166 du Conseil de sécurité des Nations unies, d'assumer sa responsabilité et de coopérer pleinement à tous les efforts nécessaires pour déterminer les diverses responsabilités ;

9. **Consciente** de la guerre hybride incessante menée par la Russie à l'encontre de la Géorgie dans le but de saper les aspirations européennes et euro-atlantiques de ce pays et de discréditer les valeurs occidentales ;

10. **Fermement convaincue** de la résilience des démocraties et de la capacité des sociétés ouvertes à l'emporter sur les menaces hybrides ;

11. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements membres de l'Alliance atlantique :

- a. à refléter les nouvelles réalités mondiales en matière de sécurité dans le prochain concept stratégique de l'OTAN et à tenir compte des menaces hybrides de la Russie ;
- b. à réaffirmer que les attaques hybrides peuvent déclencher le droit des Alliés à la défense collective ;
- c. à envisager d'aborder la question des menaces hybrides dans le cadre du Conseil OTAN-Russie ;
- d. à redoubler d'efforts pour instaurer la résilience de leur société civile face à tout type d'attaque hybride, y compris en revoyant les politiques d'éducation afin d'encourager l'esprit critique et une compréhension du monde cybernétique dès le plus jeune âge.
- e. à continuer d'appliquer des mesures restrictives, notamment en imposant des amendes en cas de discours haineux et en encourageant les réseaux sociaux à augmenter leurs capacités à retirer les fausses nouvelles et à identifier les faux comptes ou les comptes automatisés ;
- f. à envisager d'appliquer des sanctions ciblées en solidarité avec le Royaume-Uni et les autres membres qui ont récemment été la cible d'attaques hybrides de la Russie ;
- g. à renforcer la cohérence et la coordination entre les moyens civils et militaires de l'OTAN, ainsi qu'entre l'OTAN et l'UE, dans la réponse aux menaces hybrides ;
- h. à accroître la prise de conscience stratégique en améliorant le partage de renseignements et la coopération entre les agences nationales et en renforçant davantage la division civilo-militaire Renseignement et sécurité de l'OTAN ;
- i. à continuer d'investir dans le développement de Forces spéciales locales bien entraînées comme premier point de contact dans des situations impliquant la présence de mercenaires ou d'hommes armés sans insigne militaire ;
- j. à promouvoir une coopération plus large et coordonnée avec les partenaires aspirant à l'adhésion dans les Balkans occidentaux et en Europe de l'est en matière de lutte contre les tactiques de guerre hybride de la Russie ;
- k. à adopter une stratégie cohérente et proactive pour cibler les actifs occidentaux des élites russes corrompues ;
- l. à constituer des unités gouvernementales spéciales et à soutenir les initiatives des médias et de la société civile visant à mettre au jour les fausses nouvelles et à identifier la propagande

hostile, et à apporter un appui financier, technologique et humain supplémentaire aux capacités existantes de l'UE et de l'OTAN ;

- m. à constater qu'il importe de développer des cybercapacités permettant aux Alliés de riposter contre ceux qui les attaquent dans le cyberspace, et de donner à l'OTAN, le cas échéant, la possibilité de faire usage de celles-ci pour appuyer ses opérations ;
  - n. à établir que les structures électorales constituent des infrastructures stratégiques et à proposer aux partis politiques et aux candidats une assistance pour protéger leurs données et leurs réseaux ;
  - o. à poursuivre les efforts visant à diversifier les importations énergétiques et à promouvoir l'efficacité énergétique.
-